

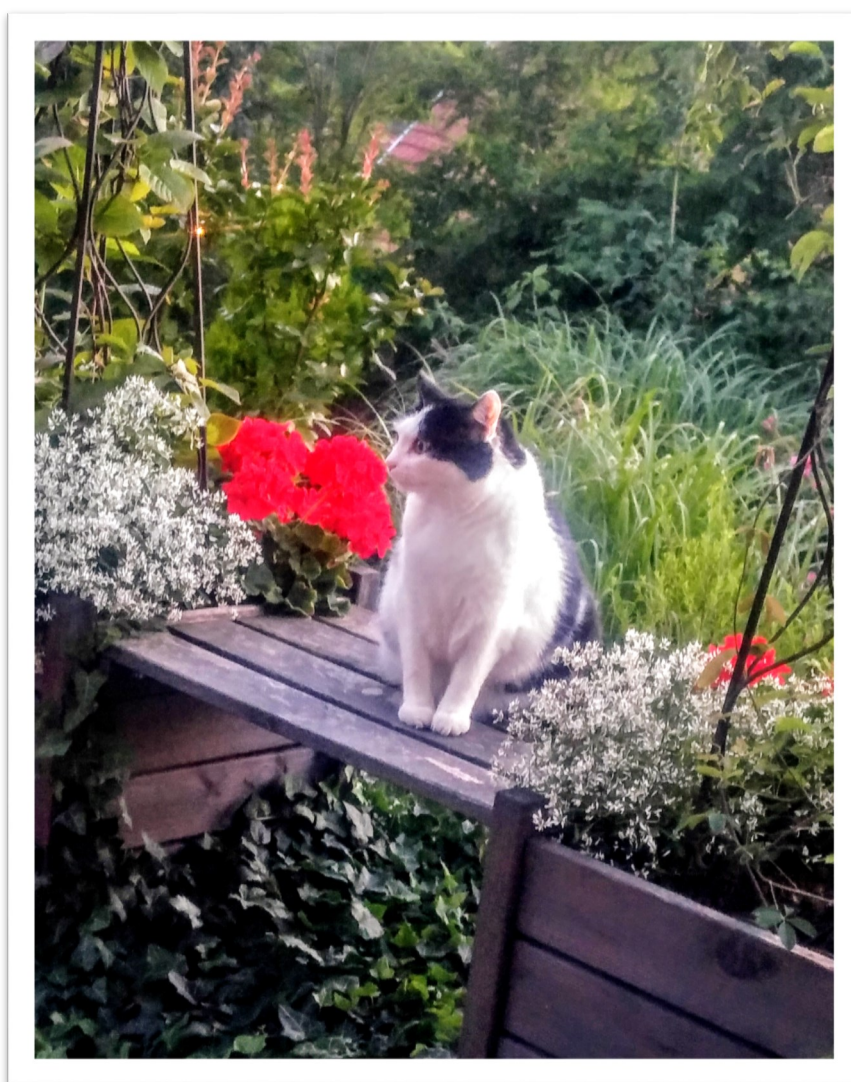
# **BULLETIN**

# **COMMUNAL**

## **NEEWILLER-PRES-LAUTERBOURG**

## **JUILLET - AOÛT 2018**

### **N° 247**



OUVERTURE de la Mairie :

Lundi de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 19h00

Mercredi de 14h00 à 18h00

Jeudi de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 18h00

Tél : 03 88 94 81 11 - fax : 03 88 94 68 09 - messagerie : neewiller@wanadoo.fr - site : www.neewiller.fr

Permanence de M. le Maire : lundi de 17h00 à 19h00 et de l'adjointe : jeudi de 10h00 à 11h00



## Le mot du Maire

Chères Néewilleroises, chers Néewillerois,

Chaque année, nous nous rassemblons le 14 juillet. Chaque année, cette date est un symbole pour tous les Français. C'est, en effet, un moment pendant lequel nous célébrons les valeurs qui font la France : Liberté, Egalité, Fraternité.

Nous célébrons cet héritage que nos lointains parents ont imposé et ont défendu. Nous célébrons ainsi l'histoire de France que nous portons jusqu'à aujourd'hui.

En 1894, Jules Michelet écrit : « *La France a fait la France, elle est fille de sa liberté.* »

Ces valeurs sont celles d'une démocratie forte des libertés de ses citoyens, prônant le respect de tous et en même temps favorisant la solidarité. Nous sommes à la fois les heureux bénéficiaires de ces valeurs humanistes, mais également les garants.

Alors que nos ancêtres se sont battus et que le sang a coulé pour que nous puissions jouir d'une France où l'égalité des chances doit être la même pour tous, nous devons encore aujourd'hui être vigilants.

En effet, nous ne pouvons ignorer le mal qui peut envahir certaines régions du monde et parfois même notre propre sol.

Nous ne pouvons ignorer les menaces qui pèsent sur les personnes présentes sur le sol français et européen. Voici plus de trois ans que des actes terroristes meurtrissent la France. Voici deux ans que la France a dû déplorer une attaque terroriste à Nice, au cours du feu d'artifice de la fête nationale, faisant 84 morts et 331 blessés. Des centaines de personnes auront été touchées psychologiquement et toute la France a été profondément touchée.

Nous avons eu à déplorer d'autres actes terroristes et d'autres tentatives d'attentats ont été déjouées. C'est pourquoi, lors de la cérémonie du 14 juillet, je voudrais rendre hommage à tous ceux qui nous protègent et qui agissent sur notre territoire mais aussi partout dans le monde pour que nos valeurs puissent s'imposer face à l'obscurantisme.

Ainsi, je vous proposerai de rendre hommage aux femmes et aux hommes qui font partie de nos Armées. Je vous proposerai aussi d'associer à cet hommage les forces de l'ordre de notre pays.

Et puis, nous aurons une pensée pour tous ceux qui appartiennent aux multiples services d'aide comme les médecins urgentistes, et tous les personnels soignants, les pompiers, les personnels de sécurité et, de façon général, à tous ceux qui œuvrent pour notre sécurité, notre santé et notre bien-être.

Mais heureusement, nos valeurs sont aussi synonymes de joie, de plaisir partagé et du bonheur de vivre. C'est pourquoi je veux aussi que nous nous rappelions que le 14 juillet est une date de mémoire, une date de mobilisation mais aussi une date pour faire la fête dans notre pays.

Partageons ensemble ces valeurs républicaines en assistant le 14 juillet à 10h30 à la cérémonie officielle qui sera suivie du verre de l'amitié et de la traditionnelle distribution des saucisses à nos enfants.

Et pour terminer, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter de passer une agréable période estivale ... restez prudents sur les routes ... n'oubliez pas de réduire votre vitesse à 80 km/h sur les départementales à double sens sans séparateur central !

Benoît Baumann

## **PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 12/06/2018

### **Désignation du secrétaire de séance**

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Mme LICHTEBLAU Monique comme secrétaire de séance.

### **Rapport annuel 2017 du Syndicat des Eaux de Lauterbourg**

Le maire présente le rapport annuel 2017 du Syndicat des Eaux de Lauterbourg et environs sur le prix et la qualité de l'eau.

Le conseil municipal en prend acte.

### **Rapport annuel 2017 du Syndicat de Lutte contre les Moustiques 67**

Le maire présente le rapport annuel 2017 du Syndicat de Lutte contre les Moustiques 67.

Le conseil municipal en prend acte.

### **Rapport annuel 2017 du SDEA**

Le maire présente le rapport annuel 2017 du SDEA sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement.

Le conseil municipal en prend acte.

### **Adhésion au groupement de commandes proposé par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin pour la reliure des registres d'actes administratifs et de l'état civil**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Selon les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités et établissements publics ont l'obligation de faire relier les délibérations du Conseil municipal ou communautaire, ou du Comité directeur, ainsi que les arrêtés et décisions du maire ou du président ; cette reliure doit répondre à certaines exigences techniques, précisées dans la circulaire interministérielle du 14 décembre 2010 sur la tenue des registres des communes et de certains de leurs groupements.

Les actes d'état civil doivent également être reliés, suivant l'Instruction générale relative à l'état civil du 11 mai 1999.

En vue de simplifier les démarches et de garantir des prestations de qualité, à des coûts adaptés, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Bas-Rhin a décidé de constituer un groupement de commandes pour la réalisation de reliures cousues des registres.

La convention constitutive du groupement de commandes prévoit les rôles et responsabilités du coordonnateur et des membres du groupement. Le Centre de gestion, en tant que coordonnateur du groupement, a pour mission la préparation et la passation du marché public ; la commission d'appel d'offres compétente est celle du Centre de gestion.

Les prix appliqués seront fixés dans le marché de services. La convention constitutive du groupement prévoit également que les frais liés à l'établissement du dossier de consultation, à la procédure de désignation du titulaire du marché et les autres frais éventuels de fonctionnement liés à la passation et au suivi de l'exécution du marché sont supportés forfaitairement par chaque membre du groupement. Une demande de remboursement sera adressée aux membres du groupement par le coordonnateur.

Considérant l'intérêt pour la collectivité d'adhérer à ce groupement de commandes,

Sur proposition du Maire et après délibération, le Conseil municipal :

- décide d'adhérer au groupement de commandes pour la reliure des registres d'actes administratifs et de l'état civil ;
- approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention ;
- autorise le Maire à signer le bulletin d'adhésion au groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

### **Fixation de prix pour des équipements mis à disposition des locataires de la salle polyvalente :**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de revoir les tarifs des équipements. Ces tarifs seront appliqués lors de détérioration ou perte de matériel lors d'une location de la salle polyvalente.

**Don** : Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accepter un don de 20 €

### **Avis d'enquêtes publiques**

Le Maire présente au conseil municipal, les demandes d'autorisations environnementales présentées par la Société BIOMETHA pour les installations classées pour la protection de l'environnement :

- pour l'implantation d'une station de transit de déchets non dangereux non inertes (digestats liquides et solides) à NIEDERLAUTERBACH et pour l'implantation d'un méthaniseur à WISSEMBOURG **Le conseil municipal, après avoir délibéré, émet un avis favorable**

### **Mise en conformité RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) – Convention avec le CDG67**

Monsieur le Maire expose le point :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés;

Vu le décret n° 2005-1309 du 20 octobre 2005 pris pour l'application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004 ;

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, entrant en application le 25 mai 2018 (dit Règlement Général sur la Protection des données, soit « RGPD ») ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion du Bas-Rhin n°04/2018 du 4 avril 2018: Organisation de la mutualisation de la mission relative au Délégué à la Protection des Données.

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend **obligatoire** leur application. En effet, le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des **sanctions lourdes** (amendes administratives pouvant aller jusqu'à 20 000 000€), conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation potentielle entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, la mutualisation de cette mission avec le CDG67 présente un intérêt pour la collectivité favorisant le respect de la réglementation à mettre en œuvre.

Le CDG67 propose, en conséquence, des ressources mutualisées ainsi que la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données (DPD). Il peut donc accéder à la demande d'accompagnement de la collectivité désireuse d'accomplir ces formalités obligatoires.

La convention du CDG67 a pour objet la mise à disposition de moyens humains et matériels au profit de la collectivité cosignataire. Elle a pour finalité la maîtrise des risques liés au traitement des données personnelles, risques autant juridiques et financiers pour la collectivité et les sous-traitants, que risque de préjudice moral pour les individus

Il s'agit de confier au CDG67 une mission d'accompagnement dans la mise en conformité des traitements à la loi Informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 et au RGPD.

Cette mission comprend les cinq étapes suivantes, dans lesquelles le DPD mis à disposition de la collectivité réalise les opérations suivantes:

#### **Documentation et information**

fourniture à la collectivité d'un accès à une base documentaire comprenant toutes les informations utiles à la compréhension des obligations mises en place par le RGPD et leurs enjeux ;

organisation des réunions d'informations auxquelles seront invités les représentants de la collectivité

#### **Questionnaire d'audit et diagnostic**

fourniture à la collectivité d'un questionnaire qu'elle aura à remplir visant à identifier ses traitements de données à caractère personnel actuellement en place ou à venir, ainsi que diverses informations précises et indispensables au bon fonctionnement de la mission ;

mise à disposition de la collectivité du registre des traitements selon les modèles officiels requis par le RGPD et créé à partir des informations du questionnaire;

communication des conseils et des préconisations relatifs à la mise en conformité des traitements listés;

#### **Etude d'impact et mise en conformité des procédures**

réalisation d'une étude d'impact sur les données à caractère personnel provenant des traitements utilisés par la collectivité ;

production d'une analyse des risques incluant leur cotation selon plusieurs critères ainsi que des propositions de solutions pour limiter ces risques ;

fourniture des modèles de procédures en adéquation avec les normes RGPD (contrat type avec les sous-traitants, procédure en cas de violation de données personnelles...);

#### **Plan d'action**

établissement un plan d'action synthétisant et priorisant les actions proposées ;

#### **Bilan annuel**

production chaque année d'un bilan relatif à l'évolution de la mise en conformité ;

Les obligations réciproques figurent dans la convention proposée par le CDG67

La convention proposée court à dater de sa signature jusqu'au 31 décembre 2021, reconductible tous les ans par tacite reconduction.

Les tarifs des prestations assurées par le CDG67 sont les suivants : 600 € par jour, 300 € par demi-journée et 100 € par heure

documentation / information ;

questionnaire d'audit et de diagnostic et établissement du registre des traitements / requêtes ;

étude d'impact et mise en conformité des procédures ;

établissement du plan d'actions de la collectivité et bilans annuels.

Il est proposé à l'Assemblée d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention avec le CDG67, la lettre de mission du DPO, et tous actes y afférent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** le Maire :

à désigner le DPD mis à disposition par le CDG par la voie d'une lettre de mission ;

à signer la convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mise à disposition du DPD du Centre de Gestion du Bas-Rhin et la réalisation de la démarche de mise en conformité avec le RGPD et ses avenants subséquents.

Adopté à l'unanimité

#### **Décision modificative de crédits**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, le transfert de crédits en section d'investissement pour le paiement de la contribution d'investissement au SDIS 67 de 1899,02 €

La durée d'amortissement est de 1 an.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide le transfert de crédits du budget 2018 comme suit en section d'investissement :

C/204131 : + 1 900 €

C020 : - 1 900 €

### **NEEWILLER/L - Logement à louer au dessus de l'école**

68 m<sup>2</sup>, cuisine, salle de bain WC, 1 séjour, 1 chambre et 1 pièce sur le palier.

Chauffage électrique

Loyer mensuel : 302 € plus charges 40 €

Libre à partir du 1er août 2018

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez contacter la mairie au 03 88 94 81 11

ou par mail : [neewiller@wanadoo.fr](mailto:neewiller@wanadoo.fr)



" Pour l'Alsace, je donne mon avis ! "

[www.expressioncitoyenne.alsace](http://www.expressioncitoyenne.alsace)

« Pour l'Alsace, je donne mon avis ! »

Rendez-vous sur le site internet [www.expressioncitoyenne.alsace](http://www.expressioncitoyenne.alsace)

ou écrivez-nous sur papier libre : Conseil Départemental du Bas-Rhin



Expression Citoyenne pour l'Alsace

Place du Quartier Blanc

F-67964 Strasbourg Cedex 9

### **FETE NATIONALE Samedi 14 juillet 2018**

La cérémonie avec dépôt de gerbe devant le monument aux morts aura lieu à 10h30.

A l'issue de la cérémonie un vin d'honneur sera offert à dans la salle polyvalente avec distribution des traditionnels petits pains et knacks pour les écoliers.



## HEUREUX ANNIVERSAIRE

M. HEINTZ Albert 83 ans le 07/07

Mme NARKUN Joséphine-Suzanne 84 ans le 12/07

M. KLAUSS Siegfried 70 ans le 13/07

Mme ZERR Jacqueline 73 ans le 13/07

M. DILLMANN Jean-Paul 70 ans le 18/07

Mme MARTIN Maria 93 ans le 20/07

M. KOLLET René 73 ans le 28/07

M. ROTH Auguste 87 ans le 28/07

M. PONS Georges 73 ans le 31/07



M. MASTIO Alfred 77 ans le 02/08

Mme KLAUSS Evelinde 71 ans le 13/08

Mme WERLING Michèle 70 ans le 15/08

M. HOFFARTH Gérard 72 ans le 18/08

Mme MASTIO Paulette 72 ans le 19/08

M. WERLING Christian 72 ans le 25/08

M. STUBER Jean-Claude 82 ans le 29/08

M. ZERR Albert 86 ans le 31/08

Les personnes qui ne souhaitent pas figurer dans les rubriques anniversaires sont priées d'informer le secrétariat de la mairie.

## DECES

M. FOELLER Georges est décédé le 16 juin 2018

à Néewiller/L à l'âge de 86 ans

Sincères condoléances à la famille



## MARIAGE

Le 30 juin 2018

Céline BAUMANN et Mathieu BOHN

Félicitations aux époux



## PROCHAINES MANIFESTATIONS

**Samedi 7 juillet 2018** à 14h00 à Scheibenhart. Atelier confitures et Confection de Fusettes de lavande. Rendez-vous au verger derrière l'Eglise.

**Samedi 14 juillet 2018** à 10h30 Fête Nationale suivi du vin d'honneur à la salle polyvalente ainsi que la distribution des knacks.

**Samedi 18 et dimanche 19 août 2018** : Concours d'allures IGV Prüfungen

Il n'y aura pas de portes ouverts de la MJC le dimanche 9 septembre 2018

*L'école de Néewiller-près-Lauterbourg organise son 3<sup>ème</sup>*

# Marché aux puces

**Dimanche 14 octobre**  
**de 8:00 à 17:00**

8€ les 5 mètres  
pour les  
particuliers



10€ les 5 mètres  
pour les  
professionnels

**à Néewiller-près-Lauterbourg**

**Buvette et petite restauration sur place**

Renseignements par téléphone au : **06 52 36 45 30** ou **06 11 45 35 82**

Par e-mail : [assoparentsdeleves-neewiller@gmail.com](mailto:assoparentsdeleves-neewiller@gmail.com)

Clôture des inscriptions le 1<sup>er</sup> octobre 2018

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.

**Les vacances scolaires**

**débuteront le vendredi 6 juillet**  
**après les cours**

**et reprendront le**

**lundi 3 septembre 2018**



## CINEMA DE PLEIN AIR À BEINHEIM

Rendez-vous dans le parc de la  
maison des Aînés le **mardi 3 juillet**  
vers 22h (à la tombée de la nuit)



**Pour tous publics, entrée gratuite**

## DON DU SANG

**Mercredi 11 juillet 2018 de 16h30 à 19h30**

à la salle polyvalente de la Lauter (à **Lauterbourg**)

Collation proposée : grillades, dessert et café



**Mercredi 18 juillet 2018 de 17h à 20h**

à **Niederlauterbach** (salle des fêtes)

## FRAUDE A LA CARTE BANCAIRE SUR INTERNET - PERCEV@L



Simplifier les démarches des victimes, mieux prévenir les atteintes et identifier les auteurs.

**Signalez votre situation aux forces de l'ordre directement sur [service-public.fr](https://www.service-public.fr) « fraude carte bancaire »** En utilisant le téléservice PERCEV@L après avoir fait opposition, vous êtes guidé au travers d'une **démarche simple** de signalement aux forces de l'ordre sur internet, sans avoir à vous déplacer. Votre signalement est **exploité exclusivement par les forces de l'ordre** en vue d'identifier les auteurs d'appropriations frauduleuses/recels de numéros de cartes bancaires.

### Pour accéder à la plateforme :

Rendez-vous sur « **service public** » : <https://www.service-public.fr> et saisissez « fraude carte bancaire » ou « **Percev@l** »



## PIQUE NIQUE 2018

**Pour ce 4ème Pique-Nique des Neewillerois, le soleil était au rendez-vous. Alex a assuré la partie musicale et a réchauffé les pique-niqueurs en les faisant chanter et bouger au son de son accordéon.**

**Ce n'est que tard dans la nuit que s'est achevée cette belle soirée où de nombreux neewillerois ont pu se retrouver pour fêter l'arrivée de l'été.**



## LEUCO - OFFRE D'EMPLOI

Nous sommes une filiale française d'un groupe allemand, implantée dans le nord de l'Alsace, fabricant d'outils de précision pour l'usinage de bois, de ses dérivés, des matériaux synthétiques et des métaux non-ferreux. Parce que nous croyons en une approche humaine, nous considérons que c'est avant tout l'Homme qui fait la différence. Afin d'assurer notre développement, nous sommes à la recherche du personnel suivant (H/F) :

-6 opérateurs régleurs sur commande numérique (H/F)

-2 opérateurs de découpe au laser sur CN (H/F)

-1 opérateur régleur (H/F)

-1 tôlier métallier (H/F)

-1 technicien de maintenance (H/F)

Vous êtes motivé par la production et le travail en équipe (2x8 ou 3x8) ; Vous recherchez de l'autonomie et de la stabilité. Réel potentiel d'évolution pour les candidats motivés. Une période d'adaptation et de formation à chaque poste de travail est assurée au sein de l'entreprise ; Postes à pourvoir le plus rapidement possible avec opportunité de pérenniser tous les postes en CDI ; Salaire attractif et évolutif. Vous souhaitez vous investir dans une entreprise innovante au sein d'une équipe de 4-5 collaborateurs, veuillez nous transmettre votre dossier de candidature (lettre de motivation + CV + prétention) au **service du Personnel de Leuco Production S.A.S., 20 route du Rhin 67930 Beinheim, ou par mail à [drh@leuco.com](mailto:drh@leuco.com)**

### 4 ème édition de la RONDES DES MOUETTES

**Samedi 7 juillet 2018 à la plage des mouettes**

Départ 19h30 : courses pour les enfants

Départ 20h00 : course 9 km

Départ 20h10 : marche 6,5 km

### FC NEEWILLER/ L

MARCHE POPULAIRE :

**Dimanche 29 juillet 2018**

Marche populaire départ à 9h au terrain de foot du FC Néewiller/L. Possibilité de se restaurer.

Menu : steak, frites et salade 10€

**Le week-end du 10 au 12 août 2018 :**

Tournoi de foot au FC Néewiller/L

### Horaires de la bibliothèque :

Le mercredi de 14h à 15h et  
les 1er et 3ème mardi du mois de  
19h45 à 20h45



**CANICULE, FORTES CHALEURS**  
**ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES**

Mouiller son corps et se rafraîchir

Manger en quantité suffisante

Éviter les coups de soleil

Ne pas boire d'alcool

Donner et prendre des nouvelles de ses proches

Éviter les efforts physiques

**BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU**

**EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15**

Pour plus d'informations : 03 88 00 00 00 (appel gratuit)  
[www.social-sans-gov.fr/canicule](http://www.social-sans-gov.fr/canicule) • [www.15.fr](http://www.15.fr) • [15canicule.fr](http://15canicule.fr)



## LES INTERVENTIONS DE LA MAISON DE LA NATURE

Les élèves ont finalisé le projet autour des petites bêtes par les interventions des animateurs de la maison de la nature. Les enfants sont allés à Munchausen pour observer les petites bêtes et la flore qui les entourent.



Des animateurs sont venus à l'école de Néewiller. Les enfants ont découvert les petites bêtes du jardin et ils ont construit un hôtel à insectes. Puis M. Mastio, l'apiculteur de Néewiller a accueilli les élèves pour leur montrer son rucher



## SPECTACLE DE FIN D'ANNEE

Les enfants du RPI de Néewiller-Scheibenhart ont présenté leur spectacle de fin d'année autour des petites bêtes le vendredi 22 juin à l'école de Scheibenhart.



Un grand merci à tous les parents, grands-parents, aux intervenants, à M. et Mme. Muller, aux collègues, aux ATSEM, à la commune pour leur aide, leur présence, leur soutien et leur écoute.

"Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas" .....

Apposer un autocollant Stop-Pub sur sa boîte aux lettres permet de réduire les quantités de déchets **papiers, imprimés non adressés** (INA). Les INA comprennent les imprimés publicitaires sans adresse et la presse gratuite d'annonce.

Ils représentent 1/3 de la quantité totale des papiers graphiques des ménages et environ 3.5 % de la quantité totale des déchets des ménages soit 13 kg/hab/ an (ADEME).

Des autocollants sont à votre disposition à l'accueil de votre communauté de communes, de votre mairie et du SMICTOM du Nord du Bas-Rhin.

## NUMEROS D'URGENCE



### URGENCES

**SAMU 15**

**POMPIERS 18**

**POLICE SECOURS 17**

**GENDARMERIE 03 88 94 80 12**

**Numéro d'urgence européen 112**

**Société du PIPELINE sud Européen : 04 42 05 01 64**

En l'absence des médecins traitants, de samedi midi à lundi 7h. En cas d'urgence vitale appelez le 15.

### SERVICE DE GARDE

Médecin: 03 69 55 33 33

Infirmières : 03 88 54 67 72 à Lauterbourg

03 88 07 12 89 à Mothern

Ambulances: Greiner 03 88 86 51 43

Taxi Pons Philippe: 06 18 88 32 94 / philippepons67@sfr.fr

## PHARMACIE DE GARDE

### Juillet

Dimanche 1/07 : Ph. Cantonale - SOULTZ/FORÊTS

Samedi 07/07 : Ph. Geissert - HATTEN

Dimanche 08/07 : Ph. de la Paix - WISSEMBOURG

Samedi 14/07 : Ph. Rohrbacher - MOTHERN

Dimanche 15/07 : Ph. Nowak Deiss - SELTZ

Samedi 21/07 : Ph. de Lembach - LEMBACH

Dimanche 22/07 : Ph. Geissert - HATTEN

Samedi 28/07 : Ph. Centrale - WISSEMBOURG

Dimanche 29/07 : Ph. Rohrbacher - MOTHERN

### Août



Samedi 4/08 : Ph. Seebach - SEEBACH

Dimanche 5/08 : Ph. Lembach - LEMBACH

Samedi 11/08 : Ph. Jaehn - LAUTERBOUG

Dimanche 12/08 : Ph. Jaehn LAUTERBOURG

Mercredi 15/08 : Ph. Cantonale - SOULTZ/

FORÊTS

Samedi 18/08 : Ph. la Paix-WISSEMBOURG

Dimanche 19/08 : Ph. de Seebach - SEEBACH

Samedi 25/08 : Ph. de Betschdorf -

BETSCHDORF

Dimanche 26/08 : Ph. de l'Europe -

WISSEMBOURG

# LES ADRESSES UTILES



**A.B.R.A.P.A.** Association Bas-Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées. Tél.: 03 88 54 27 54

**A.F.A.L. Bureau et siège Social** : 8 Bld Hanauer 67500 Haguenau. Tél.: 03 88 93 11 00, Fax: 03 88 93 11 22,  
Email: [info@afal.eu](mailto:info@afal.eu). Bureau secondaire : 16, rue du Général de Gaulle à Gerstheim 67150.

**Architecte Urbaniste** Tous les lundis de 09h30-11h00 Com.Com. de la Plaine du Rhin à Beinheim. Tous les lundis de 17h00-18h00 à la mairie de Lauterbourg. Permanences tél. : 03 88 68 37 00 (les jours ouvrables de 9h à 12h)

**ASSEDIC** numéro unique 3949, Email: [www.assedic.fr](http://www.assedic.fr)

**Avocat** : Permanence Juridique les 1er samedi du mois de 9h30 à 11h30 à la mairie de Lauterbourg. Prendre impérativement un RDV au 03.88.94.80.18

**Bitz Ramonage** 6a, rue du Haut-Village Mothern. Tél.: 07 88 07 06 38 - [bitzalexandre@gmail.com](mailto:bitzalexandre@gmail.com)  
permanence : lundi de 10h à 12h et jeudi et vendredi de 16h à 18h.

**Centres médico-sociaux** : Wissembourg : Place des Carmes Tél.: 03 69 06 73 50

Assistante Sociale : Madame SCHMIDT Véronique sur RDV le jeudi matin de 9h à 12h au Centre Médico-Social de Lauterbourg 26, rue du Général Mittelhauser 67630 Lauterbourg : 03 69 06 73 76 Puéricultrice Tél.: 03 69 06 73 77 fax 03 88 94 66 56

**Cadastre** Haguenau Tél.: 03 88 53 26 26, ouvert tous les jours de 08h00 à 12h et 13h30 à 16h00.

**CARSAT** à la mairie de Seltz le mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h uniquement sur RDV en téléphonant au 3960.

**C.I.C.A.S.** à la mairie de Seltz le 1er mercredi du mois. Tél.: 0 820 200 189

**Conciliateurs de justice** Permanences de M.HAAS Charles au local des permanences 21, rue de la pépinière à Wissembourg le lundi de 14h à 17h, et de M.Paul SCHEER à la mairie de Wissembourg le samedi de 9h à 12h (saisine gratuite résolution à l'amiable de litiges entre particuliers) Prendre RDV en téléphonant à la mairie de Wissembourg au 03 88 54 87 87

**Com.Com de la Plaine du Rhin** du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h. Tél. : 03 88 53 08 20

**C.R.A.V.** Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse à la mairie de Seltz, uniquement sur RDV. tél.: au 3960, les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardi du mois.



**Déchetterie** Lauterbourg 03.88.94.83.80-Wintzenbach 03.88.86.55.51 du mardi au samedi de 9h-12h et 14h-17h30

**Impôts** Centre de Wissembourg. de 08h30 à 12h et de 13h30 à 16h sauf le samedi. Fermé le mercredi et le vendredi après midi. Tél.: 03 88 54 18 90, Fax: 03 88 54 18 99 /  
adresse mail : [sip-sie.wissembourg@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sip-sie.wissembourg@dgfip.finances.gouv.fr)

**Infobest Pamina** 2, rue du Gal Mittelhauser, 67630 Lauterbourg. le lundi 13h30 à 16h30, les mardis, mercredis et jeudis 08h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30, Tél.: 03 68 33 88 00 email: [infobest@eurodistrict-regio-pamina.eu](mailto:infobest@eurodistrict-regio-pamina.eu) site: [www.eurodistrict-regio-pamina.eu](http://www.eurodistrict-regio-pamina.eu)

**Mairie de Lauterbourg** : du lundi au vendredi de 8h à 11h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h15 à 11h30 (pour les cartes d'identités + passeports).

**Office du tourisme** : Antenne de Seltz : 2, avenue du Général Schneider 67470 Seltz du lundi au vendredi 9h30-12h30 et 14h-18h, et le samedi de 9h30-12h30. Antenne de Lauterbourg, Hôtel de ville 21, rue de la 1ère Armée, du lundi au vendredi 9h-12h et 13h30-17h30. Antenne de Mothern à la maison de la Wacht 7, rue du Kabach du lundi au vendredi 14h00-18h00.

**PLU** : pour consulter le PLU de Néewiller/L voici la nouvelle adresse : <http://posplu.bas-rhin.fr/?id=67315>

**Servinor Alsace** aide à domicile - services à la personne Tél.: 03 88 53 98 76

**SOUS-PREF.DE Haguenau-Wissembourg accueil général** : du lundi au vendredi de 08h00-11h30 et les lundi après-midi de 13h00 à 15h30.

**Syndicat des Eaux** de Lauterbourg maison des services Tél.: 03 88 94 80 67, Fax 03 88 54 61 58

**Trésorerie** Seltz ouvert lundi, mardi, jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, mercredi et vendredi fermée.

**Urgences**: électricité / gaz 0810 43 30 68 ; eaux usées 03 88 19 97 09